



Sanctions Officiels d'équipe sur la FMI

Si une infraction est commise et que la personne fautive ne peut pas être identifiée, **c'est l'entraîneur principal qui recevra la sanction.**



Avertissement

- 1 Ne pas respecter avec persistance les limites de la surface technique
- 2 Retarder la reprise du jeu de son équipe
- 3 Pénétrer dans la surface technique de l'équipe adverse /ou pénétrer dans la zone de visionnage (sans chercher la confrontation)
- 4 Manifester sa désapprobation par la parole ou par des gestes
- 5 Demander excessivement ou avec persistance d'infliger des cartons à l'adversaire
- 6 Effectuer de manière excessive le signal du recours à l'arbitrage vidéo
- 7 Effectuer des gestes ou se comporter de manière provocatrice ou offensante
- 8 Adopter avec persistance un comportement répréhensible (mises en garde répétées)
- 9 Se comporter d'une manière irrespectueuse envers le jeu.



Exclusion

- 1 Retarder la reprise du jeu de l'équipe adverse
- 2 Quitter délibérément la surface technique pour signifier sa désapprobation ou se plaindre auprès d'un arbitre ou agir de manière provocatrice
- 3 Pénétrer dans la surface technique de l'équipe adverse /ou dans la zone de visionnage (de manière agressive)
- 4 Jeter ou botter délibérément un objet sur le terrain
- 5 Pénétrer sur le terrain pour chercher la confrontation ou interférer avec le jeu
- 6 Se comporter de manière agressive envers tout individu et/ou adopter un comportement violent
- 7 Recevoir un second avertissement au cours du même match
- 8 Tenir des propos ou faire des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers
- 9 Utiliser de manière illicite des équipements électroniques ou de communication